

récemment retrouvé dans un abécédaire palestinien en graphie ougaritique, est devenu un argument crucial pour déterminer l'origine de l'écriture sudarabique. De même serait-il temps de distinguer les deux rois du ḥaḍramawt nommés *'l-d Ylṭ*, comme l'ont démontré Jacqueline Pirenne puis A.F.L. Beeston il y a plus de 10 ans : le premier *'l-d*, toujours mentionné sans patronyme, régna vers la fin du I<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne et consolida la présence ḥaḍramite au Ẓafār (Dhofar); le second, fils de *'mdḥr*, régna au début du III<sup>e</sup> siècle (M. Jean-François Breton, « L'antique Shabwa, capitale du ḥaḍramaut », p. 120).

On regrettera que l'éditeur n'ait pas cherché à harmoniser quelque peu la chronologie des siècles qui précèdent l'ère chrétienne : le lecteur passe d'un article où une inscription est datée du VII<sup>e</sup> siècle à un autre où la même inscription est datée du V<sup>e</sup>, en fonction des divers systèmes chronologiques en usage. Il s'y perd. Quant à la datation des objets archéologiques, on ne sait trop à quel système elle se réfère. Mais, au crédit de M. Daum, il faut mettre l'emploi systématique d'une transcription rigoureuse des mots arabes et sudarabiques, ce qui est bien rare dans un ouvrage de cette nature.

On se félicitera donc de disposer d'un livre dans l'ensemble excellent, qui fait progresser les connaissances sur le Yémen et rend les recherches les plus récentes accessibles à un large public.

Christian ROBIN  
(C.N.R.S., Aix-en-Provence)

Andre GINGRICH und Johann HEISS, *Beiträge zur Ethnographie der Provinz Sa'da (Nordjemen). Aspekte der traditionellen materiellen Kultur in bäuerlichen Stammesgesellschaften* (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philologisch-historische Klasse, Sitzungsberichte, 462. Band = Veröffentlichungen der Ethnologischen Kommission Nr. 3), Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1986. 15 × 24 cm, 186 + 17 p., très nombreux croquis et tableaux dans le texte, 27 photographies (p. 177-186), résumé en langue arabe à la fin du volume (p. 1-17 en pagination arabe).

La contribution de l'Autriche aux études sudarabiques et yéménites est ancienne. C'est aussi l'une des plus régulières et des plus riches : il suffira de rappeler les relevés épigraphiques et géographiques d'Eduard Glaser ou les premières recherches sur les langues sudarabiques modernes de la *Südarabische Expedition*. Avec cette monographie, dont nous sommes redevables à deux élèves du Pr. Walter Dostal, président de l'*Institut für Völkerkunde* de l'université de Vienne, nous avons la preuve manifeste que cette longue tradition est toujours vivante.

Les deux auteurs ont eu raison de s'intéresser à la région de Ṣa'da, grosse bourgade du Yémen du nord, très proche de la frontière septentrionale de ce pays. La ville, située au cœur d'une vaste plaine des Hautes-Terres, dans une région où les sédentaires sont largement majoritaires et organisés en tribus puissantes et belliqueuses, a joué un rôle historique considérable : c'est là que l'État zaydite du Yémen a été fondé. Si la ville a fait l'objet de quelques recherches effectuées par une Allemande, M<sup>me</sup> Elke Niewöhner-Eberhard, le pays avoisinant n'a pratiquement

pas été étudié : la bibliographie de l'ouvrage ne mentionne qu'un article de Liliane Kuczynski, auquel se sont ajoutés depuis lors deux études de Geneviève Bédoucha, qui se rapportent principalement à cette région malgré un titre plus général (« Une antique tradition chez les hommes de tribu des hauts plateaux yéménites : la culture du sorgho », dans *Techniques et culture*, 8, 1986, p. 1-68; « Une tribu sédentaire : la tribu des hauts plateaux yéménites », dans *L'Homme*, 102, avril-juin 1987, XXVII/2, p. 139-150); on peut également mentionner une enquête de dialectologie publiée en 1987, qui peut également intéresser l'ethnologue (Peter BEHNSTEDT, *Die Dialekte der Gegend von Sa'dah, Nord-Jemen*, Coll. Semitica viva 1, Wiesbaden) <sup>1</sup>. La première visite d'un Européen dans cette région n'est d'ailleurs pas très ancienne : si je ne fais pas erreur, ce serait celle du géologue belge Fernand Geukens entre le 31 janvier et le 4 février 1954, dont les auteurs ne semblent pas avoir eu connaissance.

Le travail de terrain, exécuté en deux mois à l'automne 1983, a consisté à sélectionner neuf localités réparties dans quatre régions différentes, à observer un certain nombre d'aspects de la vie paysanne et à esquisser quelques comparaisons. Après une introduction dans laquelle la méthode suivie est explicitée, l'ouvrage commence par une brève présentation de l'histoire, de l'organisation sociale et des conditions naturelles de la région de Sa'da (p. 14-30); ce chapitre comporte en annexe la description de trois types de puits traditionnel, avec une série de croquis et le nom arabe des principaux éléments, et celle des différentes sortes de champ (p. 31-44).

L'ensemble des observations rapportées par les deux auteurs est ensuite présenté tribu par tribu, Munabbih, Rāziḥ, Sahār et Wā'ila. On trouvera des notes sur l'architecture traditionnelle, avec des plans et des coupes d'habitation ainsi que des plans de village, le tout dessiné de manière assez schématique. MM. Gingrich et Heiss se sont intéressés également aux tâches quotidiennes, en distinguant celles assumées par les hommes, par les femmes et par les enfants, à la division du travail, à l'élevage, à l'agriculture, à la production des dattes, du raisin et des fruits, à l'artisanat, aux échanges, aux ustensiles employés dans la maison, aux instruments agricoles, aux outils, etc. Pour chaque notion ou chaque objet, les auteurs donnent le terme arabe qu'on emploie localement. Des croquis du territoire de chacune de ces tribus permettent de localiser les principaux toponymes et les endroits où la recherche a été effectuée.

On signalera plus particulièrement un intéressant développement (p. 78-85) sur la fabrication des récipients de cuisine en pierre, qu'on taille dans une sorte de serpentine de couleur gris clair. Ces récipients peuvent aller sur le feu sans se briser et les Yéménites prétendent qu'ils donnent un goût inimitable aux aliments. Il s'agit d'un artisanat propre à la région de Sa'da, qui n'avait jamais été décrit et qui faillit disparaître au début des années quatre-vingt, parce que ces récipients coûtaient beaucoup plus cher que la vaisselle de terre ou que les produits d'importation.

L'ouvrage se termine par quelques considérations plus synthétiques sur la distribution géographique de certains types d'habitation, de culture, d'artisanat ou d'outils (p. 152-159). Les notes viennent ensuite (p. 161-176). Elles sont fort riches et utiles mais on regrettera qu'elles soient « enterrées » en fin de volume, où il est difficile de les dénicher. On trouvera enfin les planches et le résumé en arabe. La liste des illustrations, croquis, plans, cartes et tableaux est donnée en début de volume, à la suite de la table des matières.

1. Voir p. 6 la recension de M.Cl. Simeone-Senelle et A. Lonnet.

L'ouvrage, sans prétentions théoriques, est bien documenté, sérieux et très clair. On saura gré aux auteurs d'avoir consulté minutieusement les sources historiques, d'avoir réuni une documentation exhaustive et de transcrire l'arabe de manière rigoureuse, ce qui n'est pas si habituel dans les ouvrages d'ethnographie. La tâche du lecteur a été facilitée au maximum. MM. Gingrich et Heiss ont même fait l'effort de faire déchiffrer par le Pr. Walter W. Müller (n. 10a, p. 161-162) les graffites sudarabiques dont ils publient la photographie (fig. 1, p. 177). Grâce à toutes ces qualités, cet ouvrage est une contribution fort utile à la connaissance du Yémen traditionnel.

Christian ROBIN  
(C.N.R.S., Aix-en-Provence)

Patricia CRONE, *Roman, provincial and Islamic law. The origins of the Islamic patronate.*  
Cambridge, Cambridge University Press, 1987. 178 p.

Voici un livre bien étonnant. Nous en sommes sorti perplexe, nous demandant si la vivacité de son raisonnement, la précision de son argumentation, la richesse de sa documentation n'étaient pas tout au service d'une hypothèse strictement polémique.

L'idée maîtresse de l'entreprise est que l'appareil juridique de l'Islam est largement emprunté. La démonstration porte sur un point précis, la clientèle (*walā*). En Islam, la clientèle est, juridiquement, l'attachement personnel du client à un patron, lien qui accorde au client une égalité de droit avec les autres musulmans mais qui lui donne, au privé, un rang d'infériorité. Ce fait juridique aurait, selon P.C., été emprunté au droit romain, via les pratiques des provinces orientales de l'empire (les communautés juives romanisées, par exemple) pour pallier un manque : l'absence de statut des premiers convertis.

Il y a plusieurs manières d'engager le débat sur cette proposition. Nous pourrions regarder d'un peu près non seulement la loi mais également la pratique romaine de la clientèle, porter attention à ce que cette pratique devint dans les provinces orientales; nous négligerons, à regret, ces points dans le présent compte rendu. Mais l'essentiel n'est, de toute façon, pas là. L'évidence est que le droit romain provincialisé de la clientèle ressemblait fort à ce qui se mit en place en Islam. Le problème est de savoir s'il y eut emprunt ou non, car dire qu'il y a ressemblance (et antériorité du droit romain) *donc* emprunt au dit droit romain ne relève précisément pas de l'évidence. On sait bien que des structures impériales comparables — autorité centralisée et occupation, en tant que pouvoir étranger, de provinces considérées comme conquises, soumises — ont pu produire des modes comparables d'intégration et de disqualification, de distinction entre les sujets. Surtout pour un phénomène aussi universel que la clientèle (connaît-on des sociétés archaïques organisées sans clientèle ?) et dont les modes possibles de réalisation sont aussi peu nombreux (individuelle/collective). S'il est vrai qu'il y a ressemblance, il n'y a pas forcément emprunt, à moins que celui-ci ne soit prouvé. L'Histoire distingue fondamentalement entre les effets de système et les effets de causalité. Les clientèles telles que conçues en droit romain provincialisé et en droit islamique peuvent chacune avoir une même figuration, une même place et une même fonction dans chacun des deux systèmes parallèles sans qu'il y ait eu la moindre